

Reprise progressive dans les écoles de la ville

- Actus - Année 2020 - Mai -



Publication date: jeudi 21 mai 2020

C'est officiel, les 7 écoles de la ville (4 maternelles, 3 élémentaires) sont en mesure d'ouvrir leur accueil aux enfants à partir du 25 Mai 2020.

Un protocole contraignant

Le travail a été long pour mettre en place un protocole d'accueil appliquant à la lettre les recommandations sanitaires et le personnel de la mairie, conjointement à celui de l'éducation nationale a travaillé d'arrache pied pour cocher toutes les cases des obligations à respecter.

La mise en place de ce protocole a en effet nécessité un réaménagement de toutes les salles de classe susceptibles d'accueillir des enfants. Il a aussi réclamé une organisation stricte pour l'entrée le matin et la sortie le soir, mettant à profit les différents portails des écoles afin de permettre aux groupes constitués de ne jamais se croiser. La même préoccupation a conduit à déterminer des sens de circulation matérialisés dans les couloirs.

Un travail en collaboration

C'est l'ensemble des contraintes d'un protocole sanitaire particulièrement strict qui a conduit M le maire à ne pas précipiter l'ouverture dès le 11 mai.

Le risque sanitaire est toujours présent et conduire un ballet avec des groupes d'enfants séparés au sein de mêmes locaux nécessitaient une organisation stricte. Dès le 4 mai, les temps de concertation organisés par la ville avec les directeurs et les parents d'élève ont permis de définir la stratégie. Les services enfance, logistique ont décliné cette stratégie dont l'organisation matérielle a été assurée par les services techniques de la ville entre les 13 et 15 mai [\[1\]](#). La ville a également pourvu aux besoins des écoles en matériel sanitaire, gel, lingettes jusqu'à des thermomètres infra rouge dans chaque école.

Des visites organisées au sein de chaque établissement ont permis de partager cette nouvelle organisation avec les représentants élus des parents d'élèves.

Outre l'organisation spatiale, la ville a souhaité accompagner les équipes éducatives par la mise à disposition de personnel municipal en soutien des enseignants. Il est en effet nécessaire de pouvoir accompagner ponctuellement un élève aux sanitaires pour se laver les mains durant le temps de classe. Enfin, un renfort du personnel logistique est mis en place pour les écoles élémentaires afin d'assurer un nettoyage des locaux en continu sur la journée.

L'école comprenant le temps de classe mais également des temps périscolaires, la ville s'est organisée pour assurer, à partir du moment où un enfant est accueilli dans le temps scolaire, un accueil périscolaire le matin ET le soir, un service de restauration scolaire, ainsi qu'un centre de loisirs le mercredi. La prouesse est d'avoir pu se structurer afin de permettre un regroupement des enfants identique à celui du temps scolaire pour correspondre à l'obligation faite de créer des groupes distincts sans contacts les uns avec les autres [\[2\]](#).

Enfin, le service de restauration collective sera assuré de telle façon que les enfants à l'école puissent prendre dans de bonnes conditions un repas chaud et équilibré.

Une reprise progressive

En conséquence, les directeurs d'écoles ont dû prendre en compte une présence altérée des enseignants sur les locaux scolaires, certains partageant leur temps avec du télétravail.

En outre, le volontariat des familles qui peuvent décider de faire suivre l'école à la maison à leurs enfants complexifient la tâche de déterminer le nombre d'enfants sur site et par conséquent le nombre de groupes qu'il est possible de constituer.

Selon les recommandations ministérielles donc, un groupe ne peut dépasser 15 enfants en élémentaire, 10 en maternelle ; les parents peuvent décider de garder leur enfant à la maison, les enseignants doivent de fait poursuivre l'enseignement à distance.

En fonction de ces trois paramètres, chaque école a défini l'organisation de ses groupes d'élèves.

En conséquence, les enfants ne retrouveront pas forcément leur classe, leurs camarades ou leur enseignant.

Certains de ces enfants pourront être accueillis 4 jours par semaine, d'autres seulement deux jours, sur la base du nombre d'élèves par école.

L'organisation de chaque école est donc sujette à évolution d'une semaine sur l'autre . Chaque semaine, les enseignants doivent interroger les parents afin de connaître leur intention de remettre ou pas leur enfant à l'école pour la semaine suivante. Une attestation de non scolarisation en présentiel sera remise aux parents d'élèves qui la demandent.

Certaines familles disposent d'un droit d'accueil : il s'agit des enfants de soignants, des personnels des forces de sécurité intérieur, des personnels de l'Aide sociale à l'Enfance et de La Poste, les enfants des personnels municipaux travaillant dans les écoles, les enfants des personnels AVS et les enfants de personnels enseignants. Leurs enfants sont ainsi accueillis 4 jours dans la semaine

Et la crèche...

Le 25 mai, la crèche « Les Moussaillons » rouvre ses portes après deux mois de fermeture.

Cette réouverture se fait cependant dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire de la COVID - 19.

Ainsi seule une section de 10 enfants a pu être ouverte pour accueillir uniquement les enfants dont les deux parents travaillent en présentiel et en fonction des critères déterminés par le guide ministériel.

Un protocole sanitaire strict a, là encore, été mis en place par les équipes du Multi Accueil Collectif selon les préconisations de la PMI afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel : ainsi l'accueil des enfants a du être revu pour éviter les flux des parents, les horaires ont été réduits avec une fermeture à 17h, les personnels seront équipés de protection avec le port du masque, un nettoyage renforcé des locaux et des matériels.

[1] A lire sur le sujet [Les écoles de Port Saint Louis du Rhône se préparent à la reprise](#)

[2] Lire [DISPOSITIF PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIR DU MERCREDI DU 25 MAI AU 3 JUILLET 2020](#)